

**Assemblée générale**  
**8 juillet 2021 - 9h**  
en ligne

Présents ayant voix délibérative : S. Adalid, S. Antichan, A. Biad, C. Brière, S. Brunet, H. de Courrèges, F. Desnos, V. Guset, A. Haquet, B. Jean-Antoine, M. Laroche, M. Lault, C. Legros, JPh. Lieutier, MH Maleville, V. Martin, L. Maupas, C. Nivard, Ch. Otero, V. Parisot, S. Pessina, JD. Peller, H. Roudi, E. Rousseau, V. Tchen, M. Toullier

Présents ayant voix consultative : G. Cazals, M. Farath, J. Guibout, A. Kairouani, N. Kouami, C. Laforge, A. Ménard, M. Moftah, G. Quintane, V. Vanier

Représentés : A.-Ch. Bezzina (V. Tchen), A. Corre-Basset (B. Jean-Antoine), A. Dionisi-Peyrusse (M. Laroche), A. Fiorentino (M. Lault), A. Laget-Annamayer (S. Brunet), X. de Larminat (A. Mégie), D. Mardon (JPh. Lieutier), Ch. Willmann (C. Legros)

Excusés : F. Douet, F. Eudier, F. Dessainjean

Invité : A. Gelblat

### **0 – Informations générales**

Accueil de nouveaux collègues maîtres de conférences : Mme Anne-Sophie Denolle, MCF section 02 à l'UFR ; Mme Charlotte Mebarek, MCF 01 à l'IUT et M. Antonin Gelblat MCF 02 à l'IPAG.

Christian Pigache et Frédéric Douet ont démissionné de la direction de l'équipe IJE et de l'axe Nouvelles technologies

2 contrats doctoraux ED ont été alloués à l'URN :

- Alizéa-Maïwenn CIFTICISOY, « Qualification et traitement des violences sexuelles genrées par les juridictions pénales internationales et hybrides de 1945 à nos jours », dir. A. Biad, URN
- Vincent DIEUX, « L'interrégulation entre autorités de régulation à vocation économique au niveau national », dir. A. Laget,-Annamayer URN

Le 3<sup>ème</sup> est alloué à :

- Alexandre MORIN, « La survulnérabilité de la personne physique », dir. L. Vielpeau, UCN, et G. Raoul-Cormeil, UBO

Le rapport du comité d'évaluation HCERES a été reçu la veille de l'assemblée. Il est transmis pour information à l'ensemble des membres du laboratoire et fera l'objet d'une réponse sous quinzaine des membres du conseil de laboratoire. Tous les membres du laboratoire peuvent toutefois faire remonter leurs remarques.

## 1 – Bilan et projets recherche

**Activité de la jeune recherche** : le colloque en ligne Lenteur et droit a réuni quelques 130 auditeurs et 14 docteurs et doctorants contributeurs ; il donnera lieu à publication prochainement chez Mare & Martin.

### Projets collectifs

- Doublons : première réunion concertation sur les thèmes envisagés.
- Vulnérabilité : une 1<sup>ère</sup> conférence a été donnée par Annie Hourcade, Directrice du Département de philosophie de l'U.F.R. des Lettres et Sciences Humaines ; la prochaine conférence aura lieu le 27 septembre 2021 et sera donnée par A. Boissel, Maître de conférences en psychologie clinique.

### ESJ

Colloque :

- 28/05/21 : « L'ouverture à la concurrence dans le transport ferroviaire de voyageurs », A. Laget-Annamayer
- 6/10/2020 : séminaire « La place et le rôle des juridictions financières au plan européen et international », dir. B. Jean-Antoine, partenariat avec la société française des finances publiques et la chambre régionale des comptes
- automne 2021 : journée d'études « Le plan de relance », S. Adalid

Publication :

- contribution du laboratoire à la publication de l'ouvrage Culture et modernité dans l'outre-mer français, dir. A. Bayen-Poisson, A. de Rauline, préf. A. Haquet
- « L'ouverture à la concurrence dans le transport ferroviaire de voyageurs », dir. A. Laget-Annamayer, Rev. Energie, environnement, infrastructure, mai 2021 – synthèse des tables rondes à paraître en nov.
- « Construire des majorités », dir. J. Thomas, Mare et Martin, fin 2021

Projet :

Congrès annuel de l'Association française des études européennes, programmé pour juin 2023, qui pourrait être couplé avec l'Armada : un groupe de travail sera constitué pour le préparer sur le thème des « Infrastructures des libertés de circulation »

### Axe Patrimoine

#### Projet Condé

- ↳ via Prune Decoux, encodage des références critiques contenues dans un certain nombre d'œuvres de juristes normands figurant dans la BNDN (Basnage, Le Terrien, Pesnelle notamment) dans le but d'établir une cartographie intellectuelle de la pensée juridique normande
- ↳ avec toute l'équipe du projet Condé : préparation d'une importante exposition sur la Coutume de Normandie aux Archives départementales de Seine-Maritime au printemps 2022

#### BNDN

- ↳ réflexions sur l'accroissement du corpus mis en ligne (actuellement demandes de devis de numérisations à la BNF)

## Publications :

- ↳ parution du prochain numéro des Cahiers historiques des Annales de droit le 9 septembre prochain
- ↳ préparation avec Gwenaëlle Callemin du prochain numéro à paraître en 2023
- ↳ Droit, pouvoir et société au Moyen Age, Mélanges en l'honneur d'Yves Sassier, à paraître sept. 2021 (contribution du laboratoire au financement)

Projet « le Droit comme patrimoine » mené par G. Cazals et N. Wagener, à venir, université de Bordeaux

## Axe Ports et transports

- ↳ **Avril 2021** : Réponse de l'appel à projet SIOMRI, financé par l'ANR « Recherche Action – Solutions Innovantes et Opérationnelles dans la Maîtrise des Risques Industriels en milieu urbain et dense »  
Le projet porté par le CUREJ, **Management global des risques juridiques industriels au sein de la Supply Chain** est lauréat pour un montant de 191 000 euros dont 56 000 euros pour le CUREJ. Ces fonds financeront un ingénieur dont la mission consistera à élaborer et réaliser des enquêtes auprès des entreprises de logistique pour connaître leurs pratiques juridiques en matière de prévention des risques industriels et leurs remèdes en termes d'assurance.  
Partenaires : IDIT ; CEREMA ; Haropa ; LSN
- ↳ **Projet CMR-AC** (CMR advisory council) : lancement d'un projet de recherche collectif avec des partenaires étrangers sur l'interprétation de la Convention CMR sur le transport international de marchandises par route (19 mai 1956 ; Genève)  
Préparation de demande de financement via le programme européen COST (date limite octobre 2021)  
Partenaires : Belgique : université d'Anvers ; Croatie : université de Zagreb ; Italie : université de Messine ; Pays Bas : université de Rotterdam ; GB : université d'Edimbourg ; Suède : université de Stockholm
- ↳ **Appel à projet Winning Normandy COFUND**: financement de contrat post-doctoral. Montage d'un projet de recherche pour deux ans pour accueillir une jeune docteure polonaise, diplômée de l'Université Erasmus de Rotterdam (date limite octobre 2021)

## Axe Territoires:

- ↳ **colloque Du Traité de l'Elysée au Traité d'Aix-la-Chapelle : Quel bilan et quelles perspectives pour la coopération franco-allemande en Europe ?**  
\* Conférence inaugurale le 22 janvier 2021  
\* Conférence introductive le 7 mai 2021  
Appel à contribution pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021 à adresser à [claas.germelman@jura.uni-hannover.de](mailto:claas.germelman@jura.uni-hannover.de) et [sylvia.brunet@univ-rouen.fr](mailto:sylvia.brunet@univ-rouen.fr)
- ↳ Publications  
**Population, temps, territoires : Les évolutions territoriales entre résilience et innovation**, dir. Sylvia Brunet, participation de 3 membres du CUREJ  
à paraître dans la coll. Les Dossiers des Annales de Droit

## Projets Science politique

- ↳ **RIN Jupiter** prend fin en sept. 2021

Dans la suite, plusieurs projets de convention sont en cours de réalisation ou de développement avec d'autres universités (Université de Limoges, Université de Nanterre, Sciences po Paris), le CNRS et des institutions publiques (Archives Nationales, INA, BNF).

- ↳ **Programme « Trajectoires biographiques et pénitentiaires »** coordonné par Xavier de Larminat. Postdoc de Pauline Picot, depuis janvier 2021 jusqu'à fin septembre 2021  
Un rapport pour la Mission Droit et Justice sera publié d'ici fin 2021.  
Un projet de publication à partir d'un travail de traduction est en cours d'élaboration sur la question du genre dans les trajectoires biographiques et pénitentiaires.
- ↳ **Programme Victimes « Victimes et associations de victimes dans les procès des attentats de janvier et de novembre 2015 »** coordonné par Sylvain Antichan.  
Après avoir étudié le procès des attentats de janvier 2015 de septembre à décembre 2020, un nouveau dispositif de suivi des victimes pour le procès des attentats du 13 novembre 2015 est en cours d'élaboration.  
A partir d'août 2021, Pauline Jarroux sera rattachée au CUREJ en tant que postdoc (5 mois) afin de coordonner l'équipe et l'étude durant ce procès des attentats du 13 novembre 2015.  
Réalisation de plusieurs projets de médiation scientifique (podcast, intw, page web), au nom du CUREJ  
Parallèlement, des participations dont certaines financées par le laboratoire ont été acceptées pour des colloques académiques afin de présenter le projet et les premiers résultats.
- ↳ **Programme Archives « Les procès des attentats de 2015-2016 en France. Analyse ethnographique, comparative et mémorielle »** coordonné par Antoine Mégie  
Virginie Sansico post doc au CUREJ depuis janvier 2021 terminera son postdoc en septembre 2021  
plusieurs projets de médiation scientifique (podcast, intw, page web) ont été réalisés durant les derniers mois.  
Un dossier spécial est en cours de publication pour la revue Histoire@politique coordonné par Virginie Sansico et Antoine Mégie.  
Le Carnet Hypothèses sur Internet a été mis à jour : <https://jupiter.hypotheses.org/>

Les projets d'exposition sont en cours de réalisation après l'année de confinement. Des participations à la **Fête de la Science** et au **Forum Normandie pour la paix** (Octobre 2021) sont en cours d'élaboration avec les services centraux de l'université de Rouen.

Projet pour début 2022 d'une **exposition au Tribunal de Caen** et sur le site Internet CRIMINOCORPUS.

## 2 - Bilan financier

**Demande de contributions à financement de publication présentées à l'IRIHS** par les membres du laboratoire lors de l'AAP du printemps ont toutes trois été servies :

- Population, temps, territoires : Les évolutions territoriales entre résilience et innovation, dir. Sylvia Brunet
- Lenteur et droit, docteurs et doctorants CUREJ
- Annales de droit de Rouen

**Dépenses particulières à relever :**

- abonnement stradalex Europe : partiellement financé par l'université, penser à l'utiliser car taux d'utilisation sera déterminant du renouvellement...

Cet abonnement permet d'accéder à de nombreux ouvrages de droit interne et européen, des manuels comme des revues

<https://ent.normandie->

[univ.fr/uPortal/f/u2967311s826/p/resnum\\_rouen.u2967311n882/max/render.uP?pCp](https://ent.normandie-univ.fr/uPortal/f/u2967311s826/p/resnum_rouen.u2967311n882/max/render.uP?pCp)

- 10 ordinateurs acquis. Les PC sont en cours de livraison, le temps de leur installation, ils devraient être disponibles à la rentrée

- financement de 5 mois de postdoc au profit des projets Archives pour permettre le suivi continu du procès des attentats de 2015 qui s'ouvre en septembre.

CQD : 81200€ + quelques droits d'auteurs et fonds sur une convention de colloque (88319,77€)

Effectivement dépensés : 44632,5€

Total dépenses + provisions : env. 76337€

- colloques : 7990€ (10%)

- publications : 13200€ (17%)

- achat d'ouvrages : 2260€ (dont Strada Lex 1500) (3%)

- 9 soutenances de thèses espérées pour cette année : 10000€ (13%)

- fonctionnement, équipement et personnel : 38370€ si acquisition de nouveaux ordinateurs (51%)

### **3 - Modification des statuts**

Lecture est faite, article par article, des modifications proposées. Vote sur ces articles :

#### Article 1

NPPV : -

Abstention : -

Contre : -

Pour : 36

#### Article 2

NPPV : -

Abstention : -

Contre : -

Pour : 36

#### Article 3

NPPV : 1

Abstention : 2

Contre : -

Pour : 33

#### Article 4

NPPV : -

Abstention : -

Contre : -

Pour : 31

Article 5 : deux mentions sont ajoutées au projet adressé initialement : quant à la durée du mandat des représentants des membres temporaires et associés + quant aux modalités d'élection des représentants dans chacun des collèges électoraux

NPPV : 1

Abstention : 1

Contre : -

Pour : 30

Article 6

NPPV : 1

Abstention : -

Contre : -

Pour : 31

Article 8

NPPV : -

Abstention : -

Contre : -

Pour : 32

Un **vote global** sur les statuts tels que modifiés en séance est organisé :

NPPV : -

Abstention : -

Contre : -

Pour : 32

#### **4 - Questions et informations diverses**

##### Comptes sur les réseaux sociaux

Des comptes *twitter* et *linkedin* ont été créés afin de permettre la diffusion de l'information relative aux activités du laboratoire.

Pour faciliter la création du réseau, les membres du laboratoire sont invités à s'abonner à ces comptes et le laboratoire s'abonnera en retour :

- Twitter : @CUREJ\_URN

- LinkedIn : CUREJ ROUEN

##### Besoins en équipement informatique

Les membres du laboratoire qui auraient encore besoin d'un ordinateur portable sont invités à se manifester pour une dernière commande cette année.

Une étude sera lancée pour l'acquisition de micro-casques.

##### Planning fin d'année civile

L'assemblée de décembre sera l'occasion de désigner les nouveaux directeurs du laboratoire pour le prochain contrat.

Il faudra également procéder au renouvellement des membres du conseil selon le schéma statutaire adopté à l'occasion de la présente assemblée. En conséquence, il faudra désigner :

- les responsables de thèmes

- les membres élus

Les appels à candidature seront formalisés en novembre, 1 mois avant l'assemblée, mais les personnes intéressées peuvent bien sûr commencer à se signaler !

Il est proposé d'attendre ces élections pour le remplacement de Christian Pigache et Frédéric Douet.

Statuts  
du  
Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques  
(CUREJ-EA 4703)

Vu la proposition du conseil de gestion de l'U.F.R. Droit, sciences économiques et gestion en date du ,  
Vu la décision de la commission de la recherche de l'université de Rouen, en date du ,

Art. 1er : Constitution et missions du CUREJ

Il est créé au sein de l'université de Rouen Normandie un laboratoire dénommé Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques (CUREJ), rattaché à l'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion, et ayant vocation à organiser et promouvoir la recherche dans le champ des études juridiques.

Le laboratoire a pour missions notamment :

- la participation active à la recherche fondamentale et appliquée dans l'ensemble des champs disciplinaires du droit et de la science politique et la conduite de programmes pluridisciplinaires dans le cadre d'axes de recherche transversaux ;
- l'accueil et l'encadrement de stagiaires, de doctorants, de jeunes chercheurs et d'enseignants-chercheurs et assimilés ;
- l'initiation à la recherche des étudiants de Master ;
- la réalisation d'expertises et de projets de recherche régionaux, nationaux ou internationaux ;
- la diffusion des savoirs et la valorisation de la recherche aux plans national et international.

Art. 2 : Composition du laboratoire

Le laboratoire comprend des membres permanents, des membres temporaires et des membres associés.

Les membres permanents sont :

- les enseignants-chercheurs titulaires et assimilés attachés au laboratoire au titre du projet labellisé et ceux recrutés au cours du contrat de site pluriannuel et affectés dans l'unité de recherche,
- les personnels BIATSS au titre du projet labellisé et ceux recrutés au cours du contrat de site pluriannuel et affectés dans l'unité de recherche.

Les membres temporaires sont :

- les ATER et chercheurs contractuels effectuant leur recherche au laboratoire,
- les doctorants ou post-doctorants inscrits sous la responsabilité d'un membre permanent du laboratoire.

Les membres associés sont :

- les enseignants-chercheurs titulaires et assimilés, membres permanents d'un autre laboratoire,
- les autres enseignants-chercheurs et chercheurs, notamment détachés, émérites, etc.,
- les ATER doctorants inscrits auprès d'un autre laboratoire,
- les personnalités extérieures dont la qualité scientifique est reconnue.



### Art. 3 : Rattachement

Le rattachement en qualité de membre permanent visé à l'article 2 est arrêté par le conseil académique de l'Université sur proposition du conseil de laboratoire et avis du conseil scientifique de l'UFR Droit, sciences économiques et gestion.

Le rattachement en qualité de membre associé est décidé par le conseil de laboratoire. Chaque début d'année universitaire, le conseil de laboratoire réévalue les associations précédemment accordées, notamment au regard de la contribution de l'associé à la recherche menée au sein du laboratoire.

Le conseil scientifique de l'Université peut être saisi des refus de rattachement prononcés par le conseil de laboratoire.

Lors de son rattachement au laboratoire, chaque membre indique le ou les thèmes de recherche auxquels il souhaite contribuer.

### Art. 4 : L'assemblée générale du laboratoire

#### **§ 1 : Composition**

L'assemblée générale est composée de tous les membres du laboratoire.

#### **§ 2 : Compétences**

L'assemblée générale adopte les statuts du laboratoire et toute modification de ceux-ci.

En vue du renouvellement du contrat de site pluriannuel, l'assemblée générale discute sur le projet de laboratoire et désigne le porteur de projet.

Elle élit le directeur et le directeur adjoint du laboratoire lors du renouvellement du contrat de site pluriannuel. En cas de vacance de la direction du laboratoire en cours de mandat, elle propose aux instances de l'université un nouveau directeur ou directeur adjoint.

Elle élit les responsables de thème à chaque renouvellement du contrat de site pluriannuel. En cas de vacance de la responsabilité d'un thème, un nouveau responsable est désigné lors la prochaine assemblée.

Elle est informée par le directeur de l'activité du laboratoire et du bilan financier.

#### **§ 3 : Fonctionnement**

L'assemblée générale du laboratoire est réunie au moins deux fois par an, sur convocation du directeur ou du directeur-adjoint adressée au moins deux semaines avant sa tenue. L'ordre du jour définitif doit être adressé au plus tard cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

Le directeur du laboratoire peut convoquer une assemblée générale extraordinaire du laboratoire de sa propre initiative ou à la demande écrite d'un tiers des membres permanents.

L'assemblée générale est présidée par le directeur ou, à défaut, par le directeur-adjoint.

Les décisions sont prises à la majorité des membres permanents en exercice présents ou représentés. Seuls les membres permanents ont voix délibérative, les membres temporaires et associés ayant voix consultative. Les votes électifs ont lieu à bulletin secret. Nul ne peut détenir plus d'une procuration.

Par exception, pour l'élection du porteur de projet, le collège électoral de l'assemblée générale est élargi aux membres non permanents élus au conseil de laboratoire. Les candidatures sont adressées au moins 8 jours avant la tenue de l'assemblée. Pour être élu au premier tour, un candidat doit obtenir la majorité absolue des voix des membres composant le collège électoral spécial présents ou représentés. Si cette exigence n'est pas satisfaite, un deuxième scrutin est immédiatement organisé. Dans ce cas, est élu directeur, le candidat qui a obtenu la majorité des suffrages exprimés.

### Art. 5 : Le Conseil de laboratoire

#### **§ 1 : Composition**

Il est constitué :

- de membres permanents :
  - membres de droit : le directeur, le directeur adjoint, les responsables de thème ;
  - deux professeurs ou maîtres de conférences HDR, membres permanents, autres que des responsables de thème, élus en leur sein ;
  - deux maîtres de conférences, membres permanents, autres que des responsables de thème, élus en leur sein ;
  - un représentant élu par et parmi les personnels BIATSS attachés au laboratoire ;
- de membres temporaires et associés :
  - deux membres élus par et parmi les membres temporaires dont au moins un doctorant ;
  - un membre élu par et parmi les membres associés.

Le mandat court pour la durée du contrat pluriannuel ; toutefois les membres temporaires et associés sont renouvelés à mi-mandat. Les membres sont élus à la majorité des suffrages exprimés et sont rééligibles. Un membre de droit ou élu qui quitte le laboratoire ne fait plus partie du conseil et une élection partielle est organisée en vue de son remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

## § 2 : **Compétences**

Le conseil de laboratoire contribue à définir la politique scientifique du laboratoire qui s'inscrit dans les engagements du contrat de site pluriannuel. Il auditionne les candidats à la responsabilité d'un thème avant qu'ils présentent leur projet en assemblée générale.

Le conseil est tenu informé de l'ensemble des ressources financières et des contrats de recherche conclus au nom du laboratoire.

Il adopte le budget prévisionnel et approuve le bilan financier du laboratoire.

Il approuve la politique de recrutement du laboratoire en établissant, notamment, les profils de recherche des postes à pourvoir et classe les demandes de postes d'enseignants-chercheurs et de personnel de soutien au laboratoire.

Il procède à tous classements demandés au laboratoire, notamment au classement des demandes de contrats doctoraux et demandes de CRCT.

Il propose toute modification des statuts du laboratoire.

Il valide, au début de chaque année universitaire, la liste des membres associés du laboratoire et la répartition des membres du laboratoire au sein des thèmes.

## § 3 : **Fonctionnement**

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur du laboratoire ou, à défaut, par le directeur-adjoint. Il est réuni autant que de besoin et au moins une fois par semestre sur convocation du directeur ou à la demande écrite d'au moins un tiers de ses membres. Les réunions peuvent être organisées par visioconférence.

Le directeur arrête l'ordre du jour de chaque séance. Les membres en sont informés au moins huit jours avant la réunion. L'insertion d'autres points à l'ordre du jour peut être effectuée à la demande d'un tiers des membres du conseil de laboratoire.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, étant entendu que nul ne peut détenir plus d'une procuration. En cas de binôme, les responsables de thème disposent d'une seule voix.

Le directeur établit, signe et assure la diffusion, dans un délai d'un mois, d'un relevé de conclusions, après approbation par les membres du conseil de laboratoire. Un exemplaire de ces conclusions est mis en ligne sur le site du laboratoire.

## Art. 6 : Le Directeur

### § 1 : **Désignation**

Le directeur est un enseignant-chercheur ou assimilé habilité à diriger des recherches, en poste à l'université de Rouen Normandie et membre permanent du laboratoire.

Lors du début du contrat de site pluriannuel, le porteur de projet désigné par l'assemblée générale du laboratoire, conformément à l'article 4, §3, est confirmé en qualité de directeur par l'assemblée générale selon ses modalités de vote ordinaire.

En cas de vacance de la direction en cours de mandat, le directeur est élu, pour la durée du mandat restant à courir, selon les conditions de désignation des porteurs de projet, sur dépôt de candidatures au moins quinze jours avant l'élection. L'élection a lieu dans les trois mois de la vacance.

Le mandat de direction est renouvelable une fois.

## **§ 2 : Compétences**

Le directeur représente le laboratoire.

Il met en œuvre le contrat de site pluriannuel tel qu'il a été validé par le Ministère.

Il préside l'assemblée générale et le conseil de laboratoire.

Par délégation du président de l'Université, il exécute le budget du laboratoire.

Il présente, au moins annuellement, à l'assemblée générale un rapport d'activité et un bilan financier.

## Art. 7 : Le directeur adjoint

### **§ 1 : Désignation**

Le directeur adjoint est élu parmi les membres permanents du laboratoire en poste à l'université de Rouen Normandie dans les mêmes conditions de scrutin que le directeur.

S'il n'est pas membre du conseil de laboratoire, il en devient membre de droit avec voix délibérative.

### **§ 2 : Rôle**

Le directeur adjoint assiste le directeur, notamment dans ses missions de représentation.

Il supplée le directeur pour l'exécution des affaires courantes du laboratoire en son absence.

En cas de vacance du directeur, il assure l'intérim et organise l'élection du nouveau directeur.

## Art. 8 : Les thèmes de recherche

### **§1 : Détermination des thèmes de recherche**

Le CUREJ encourage le développement de la recherche de ses membres autour de thèmes arrêtés par l'assemblée générale sur proposition du conseil de laboratoire.

Pour le début du contrat 2022-2027, les thèmes prévus sont :

- Activités économiques et professionnelles
- Justice
- Numérique
- Patrimoine
- Personne(s)
- Territoires et mobilités
- Droit international, droit européen et droit comparé

### **§ 2 : Fonctionnement**

Les travaux relatifs à chaque thème sont organisés par un responsable ou un binôme de responsables désigné par l'assemblée générale sur appel à candidatures réalisé un mois avant la tenue de l'assemblée.

Les candidats sont auditionnés par le conseil de laboratoire 15 jours avant l'assemblée. Les candidats confirment leur candidature au plus tard 5 jours avant l'assemblée.

Tout membre permanent du laboratoire peut être responsable de thème.

Chaque année, le(s) responsable(s) de thème produi(sen)t un bilan scientifique exposé en assemblée générale.

Le(s) responsable(s) organise(nt) les travaux de l'équipe de façon à satisfaire les missions du laboratoire, en particulier la mise en œuvre de projets collectifs et l'animation de la jeune recherche.

Art. 9 : Règlement des différends

En cas de différend susceptible d'entraver le fonctionnement normal du laboratoire non résolu par le conseil de laboratoire, le conseil de gestion, après avis du conseil scientifique de l'U.F.R. est saisi. Si le différend persiste, le président de l'Université peut être saisi et prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement du laboratoire après avis des conseils de l'Université concernés.

Art. 10 : Assemblée constitutive

Le projet de laboratoire est préparé par une assemblée constitutive composée des enseignants-chercheurs et assimilés et des personnels BIATSS qui ont vocation à être rattachés au laboratoire.

L'assemblée constitutive adopte le projet, élit le porteur du projet et propose au conseil académique de l'Université la liste des membres permanents, temporaires et associés qui figureront dans le dossier.